

« J'ai perdu 10 livres avec WW »

Félicitations!

Pour obtenir un remboursement* ou un crédit de temps de 2 mois dans votre compte WW (à vous de choisir!), veuillez remplir le présent formulaire et le soumettre entre le 17 et le 31 octobre 2020.

1. Voici d'abord les critères d'admissibilité :

- Vous vous êtes abonné à WW en tant que nouveau membre entre le 18 et le 25 août 2020 et vous avez acheté un plan d'adhésion WW admissible lors de votre abonnement.**
- Vous avez perdu au moins 10 lb au cours de vos 2 premiers mois et avez une preuve de votre perte de poids. (Consultez le no 2 ci-dessous pour en savoir plus sur les preuves acceptables de perte de poids.)
- Vous avez téléchargé et rempli le formulaire de remboursement « J'ai perdu 10 lb avec WW! ».
- Votre adhésion à WW est actuelle et active maintenant et l'est encore au moment du traitement de votre remboursement.
- Vous avez signé le formulaire de remboursement et l'avez soumis (avec la preuve de perte de poids) à WW entre le 17 et le 31 octobre 2020.

2. Ensuite, ayez une preuve que vous avez perdu 10 lb. (Il est temps de mettre en valeur vos efforts!)

- **Si vous avez une adhésion Atelier + Digital :** Soumettez une photo, une image scannée ou une photocopie de votre livret Mon planificateur à succès montrant votre perte de poids d'au moins 10 lb au cours de vos 2 premiers mois.
- **Si vous avez une adhésion Digital ou Atelier virtuel + Digital :** Soumettez un instantané d'écran ou une photo de votre progrès en matière de perte de poids montrant votre perte de poids d'au moins 10 lb au cours de vos 2 premiers mois.
 - Si vous utilisez l'application WW : Touchez « **Profil** » > Défilez vers le bas jusqu'au poids > Touchez « **Voir tout** »
 - Si vous utilisez le site Web WW : Cliquez sur l'onglet « **Poids** » > Affichez « **Progrès de poids** »

3. Comment pouvons-nous communiquer avec vous?

Veuillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie et fournir toute l'information demandée afin que nous puissions traiter correctement votre remboursement.

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Nom d'utilisateur : _____ Code postal : _____

4 derniers chiffres de votre numéro de téléphone : _____

Numéro de référence ou numéro de membre ou numéro de Carte mensuelle (le cas échéant) _____

(Votre nom d'utilisateur et votre numéro de référence se trouvent dans le reçu que nous vous avons envoyé par courriel lors de votre inscription.)

Plan d'adhésion suivi (cochez la réponse pertinente) : _

☐ Digital ☐ Atelier+Digital ☐ Atelier virtuel + Digital

Suite à la page suivante



4. Choisissez le type de remboursement que vous voulez obtenir : (Veuillez n'en cocher qu'un seul.)

☐

Donnez-moi un crédit de temps de 2 mois!

- Deux mois additionnels GRATUITS seront appliqués à votre compte WW actuel.
- Veuillez prévoir de 6 à 8 semaines pour obtenir votre crédit de temps.

☐

Donnez-moi de l'argent!

- Le remboursement applicable sera versé sur la carte de crédit que vous avez utilisée pour acheter et activer votre plan d'adhésion. (Veuillez noter que dans des circonstances restreintes, nous devons peut-être fournir le remboursement sous forme d'un chèque*.)
 - Les abonnés admissibles obtiendront un remboursement des frais mensuels applicables de 1 mois, fois deux.
- Veuillez prévoir de 6 à 8 semaines pour obtenir votre remboursement.

5. Signez et datez le présent formulaire (et réjouissez-vous de le faire).

Je _____, confirme que j'ai perdu avec succès au moins 10 lb avec WW au cours de mes 2 premiers mois d'adhésion.

Date: _____

6. Retournez le présent formulaire avec toute la documentation à l'appui par courriel ou par la poste.

a. Par courriel : **ca.lose10lbs@ww.com** d'ici au 31 octobre 2020.

b. Ou par la poste :

J'ai perdu 10 lb avec WW!
Aux soins de WW Canada
1415 Joshuas Creek Dr. #200
Oakville ON L6H 7L9

Toutes les demandes de remboursement soumises doivent être postées d'ici au 31 octobre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

* Achetez un plan d'adhésion WW entre le 18 et le 25 août 2020 et perdez au moins 10 lb au cours de vos 2 premiers mois pour un remboursement applicable. Les abonnés admissibles obtiendront un remboursement des frais mensuels applicables de 1 mois, fois deux. L'offre s'adresse seulement aux nouveaux membres et aux membres qui se réabonnent. Votre adhésion doit être actuelle pour que vous soyez admissible au remboursement.

** L'offre n'est pas valable pour ceux qui se sont inscrits ou ont reçu un prix spécial par le biais de leur employeur.

* Si vous avez acheté un bon Atelier + Digital en studio et que vous avez activé votre compte à la maison, vous pourriez recevoir un remboursement de 1 mois versé sur votre carte de crédit et un remboursement de 1 mois versé sous forme d'un chèque.